

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 01

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : Budget général : Compte Administratif 2017 & affectation du résultat.**

**Etaient présents :**

**J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

**Absents excusés : N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).**

**Secrétaires de séance : Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)**

**Compte Administratif.**

**Vu la présentation par Monsieur le Président ;**

**Monsieur le Président, se retirant et confiant la présidence de l'assemblée à M. Buf, 1er vice-président du Pays de Blain ;**

**Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :**

- **CONTASTE** que le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif ;
- **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget général selon les éléments suivants :

**Compte administratif 2017 :**

Fonctionnement Dépenses	6 217 775.65		
Fonctionnement Recettes	6 619 115.75		
Excédent de clôture		401 340.10	
Excédent 2016 reporté		200 000.00	
Excédent de clôture cumulé		<b>601 340.10</b>	
Investissement Dépenses	1 020 859.91		
Investissement Recettes	3 421 436.14		
Excédent de clôture		2 400 576.23	
Déficit à la clôture de l'exercice 2016			159 243.91
Excédent de clôture de l'exercice 2017		<b>2 241 332.32</b>	

**Unanimité.**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-01-BUD-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018

**Affectation du résultat.**

Monsieur le Président reprend la présidence de la séance.

Vu la présentation par M. Dréno, concernant le budget général :

Excédent de clôture du fonctionnement		601 340.10	
Excédent de clôture en investissement		2 241 332.32	
Reste à réaliser en recettes	0		
Reste à réaliser en dépenses	918 500.00		
Solde des restes à réaliser			918 500 .00
Affectation minimum	0		

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**DECIDE** de l'affectation suivante :

361 340.10 € à l'article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés,  
240 000.00 € à l'article 002 – Excédent de fonctionnement reporté.

**Unanimité.**

Affichage le : 6 avril 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 05 avril 2018

Le Président

  
Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-01-BUD-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 02

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : Budget Général : Vote du BP 2018.**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillosoou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

**Secrétaires de séance :** Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

**Vote du BP 2018.**

Vu la présentation par Monsieur le Président ;

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide de :

**ADOPTER** le budget primitif 2018 du Budget Général tel que présenté.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 6 890 000,00 € en section de Fonctionnement.
- 4 864 000,00 € en section d'Investissement (avec les RAR).

Le budget primitif 2018 est adopté.

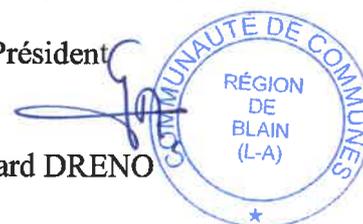
**Pour : 19 voix / Abstention : 8 voix** (J-M. BUF, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT (et par procuration pour N. GUIHOT), J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL).

Affichage le : 30 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 29 mars 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-02-BUD-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 03

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET** : Budget Annexe des Transports : CA 2017 & affectation du résultat.

### Etaient présents :

**J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

**Absents excusés : N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillosoou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).**

**Secrétaires de séance : Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)**

### Compte Administratif.

Vu la présentation par Monsieur le Président ;

Monsieur le Président, se retirant et confiant la présidence de l'assemblée à M. Buf, 1er vice-président du Pays de Blain ;

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**ADOpte** le compte administratif 2017 du budget annexe du transport selon les éléments suivants :

### Compte administratif 2017 :

Fonctionnement Dépenses	1 843 975.45		
Fonctionnement Recettes	1 407 858.64		
Déficit de clôture			436 116.81
Excédent 2016 reporté		400 000.00	
Déficit de clôture cumulé			<b>36 116.81</b>
Investissement Dépenses	373 894.53		
Investissement Recettes	552 221.44		
Excédent de clôture		178 326.91	
Excédent de clôture de l'exercice 2016		804 257.17	
Excédent de clôture de l'exercice 2017		<b>982 584.08</b>	

**Unanimité.**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-03-BUD-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018

**Affectation du résultat.**

Monsieur le Président reprend la présidence de la séance.

**Vu** la présentation par M. Dréno, concernant le budget annexe du transport :

Déficit de clôture du fonctionnement			36 116.81
Excédent de clôture en investissement		982 584.08	
Reste à réaliser en recettes	0		
Reste à réaliser en dépenses	0		
Solde des restes à réaliser		0	
Affectation minimum	0		

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**DECIDE** de l'affectation suivante :

0 € à l'article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés,  
36 116.81 € à l'article 002 – Déficit de fonctionnement reporté.

**Unanimité.**

Affichage le : 6 avril 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 05 avril 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-03-BUD-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 04

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29

Date de convocation : 05 mars 2018

Présents : 23

Date de l'affichage : 13 mars 2018

Votants : 27

**OBJET** : Budget annexe du Transport : BP 2018.

**Etaient présents :**

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

**Secrétaires de séance :** Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

Vu la présentation par Monsieur le Président ;

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**ADOpte** le budget primitif 2018 du Budget annexe du Transport tel que présenté.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 1 430 000,00€ en section de Fonctionnement.
- 1 108 000,00 € en section d'Investissement (sans RAR).

Le budget primitif 2018 est adopté.

**Unanimité.**

Affichage le : 30 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 29 mars 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-04-BUD-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 05

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

### **OBJET : Budget annexe du SPANC : Compte Administratif 2017.**

#### **Etaient présents :**

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillosoou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

**Secrétaires de séance :** Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

**Vu** la présentation par Monsieur le Président ;

Monsieur le Président, se retirant et confiant la présidence de l'assemblée à M. Buf, 1er vice-président du Pays de Blain ;

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**ADOpte** le compte administratif 2017 du budget annexe du SPANC selon les éléments suivants :

#### **Compte administratif 2017 :**

Fonctionnement Dépenses	50 029.33		
Fonctionnement Recettes	48 719.86		
Déficit de clôture			1 309.47
Déficit 2016 reporté			26 002.15
Déficit de clôture cumulé			<b>27 311.62</b>
Investissement Dépenses	0.00		
Investissement Recettes	171.21		
Excédent de clôture		171.21	
Excédent de clôture de l'exercice 2016		1 876.20	
Excédent de clôture de l'exercice 2017		<b>2 047.41</b>	

**Unanimité.**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-05-BUD-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018

### 2.3.2 Affectation du résultat.

Monsieur le Président reprend la présidence de la séance.

**Vu** la présentation par M. Dréno, concernant le budget annexe du SPANC :

Déficit de clôture du fonctionnement :	27 311.62 €
Excédent de clôture de l'investissement :	2 047.41 €

Aucune affectation ne peut être réalisée. Les montants sont repris par section.

**Unanimité.**

Affichage le : 6 avril 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 05 avril 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-05-BUD-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 06

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET** : BA du SPANC : BP 2018.

**Etaient présents :**

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

**Secrétaires de séance :** Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

Vu la présentation par Monsieur le Président ;

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**ADOpte** le budget primitif 2018 du Budget annexe du SPANC tel que présenté.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 79 000,00 € en section de Fonctionnement.
- 15 000,00 € en section d'Investissement.

Le budget primitif 2018 est adopté.

**Unanimité.**

Affichage le : 30 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-06-BUD-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 07

Séance du 21 mars 2018

Date de convocation : 05 mars 2018

Date de l'affichage : 13 mars 2018

Nombre de Membres : 29

Présents : 23

Votants : 27

### **OBJET : Budget annexe du Centre Aquatique : Compte Administratif 2017.**

#### **Etaient présents :**

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)

M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)

E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAIIS)

N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillosoou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

**Secrétaires de séance :** Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

#### **Compte Administratif.**

Vu la présentation par Monsieur le Président ;

Monsieur le Président, se retirant et confiant la présidence de l'assemblée à M. Buf, 1er vice-président du Pays de Blain ;

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**ADOpte** le compte administratif 2017 du budget annexe du Centre Aquatique selon les éléments suivants :

#### **Compte administratif 2017 :**

Fonctionnement Dépenses	580 603.15		
Fonctionnement Recettes	580 225.65		
Déficit de clôture			377.50
Excédent 2016 reporté		5 400.00	
Excédent de clôture cumulé		<b>5 022.50</b>	
Investissement Dépenses	120 485.16		
Investissement Recettes	0.00		
Déficit de clôture			120 485.16
Déficit de clôture de l'exercice 2016		0	
Déficit de clôture de l'exercice 2017			<b>120 485.16</b>

**Unanimité.**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-07-BUD-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018

**Affectation du résultat.**

Monsieur le Président reprend la présidence de la séance.

**Vu** la présentation par M. Dréno, concernant le budget annexe du Centre Aquatique :

Excédent de clôture du fonctionnement :	5 022.50 €
Déficit de clôture de l'investissement :	120 485.16 €

Les montants sont repris par section.

**Unanimité.**

Affichage le : 6 avril 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 05 avril 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-07-BUD-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 08

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : Budget annexe du Centre Aquatique : BP 2018.**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillosoou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

**Secrétaires de séance :** Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

Vu la présentation par Monsieur le Président ;

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**ADOpte** le budget primitif 2018 du Budget annexe du centre Aquatique tel que présenté.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 684 000,00 € en section de Fonctionnement.
- 125 000,00 € en section d'Investissement.

Le budget primitif 2018 est adopté.

**Unanimité.**

Affichage le : 30 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 29 mars 2018

Le Président



Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-08-BUD-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 09

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : Budgets annexes des zones d'activités : Comptes administratifs 2017.**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

**Secrétaires de séance :** Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

Vu la présentation par Monsieur le Président ;

Monsieur le Président, se retirant et confiant la présidence de l'assemblée à M. Buf, 1<sup>er</sup> vice-président du Pays de Blain ;

**1. Parc d'activités du Bel Air.**

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**ADOpte** le compte administratif 2017 du budget annexe du Parc d'Activités du Bel Air selon les éléments suivants :

**Compte administratif 2017 :**

Fonctionnement Dépenses	679 262.30		
Fonctionnement Recettes	121 500.61		
Déficit de clôture			557 761.69
Déficit 2016 reporté			271 330.57
Déficit de clôture cumulé			<b>829 092.26</b>
Investissement Dépenses	0.00		
Investissement Recettes	500 000.00		
Excédent de clôture		500 000.00	
Excédent de clôture de l'exercice 2016		1 473.09	
Excédent de clôture de l'exercice 2017		<b>501 473.09</b>	

**Unanimité.**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-09-BUD-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2018  
Date de réception préfecture : 05/04/2018

## 2. Parc d'activités des Bluchets nord.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**ADOpte** le compte administratif 2017 du budget annexe du Parc d'Activités des Bluchets Nord selon les éléments suivants :

### Compte administratif 2017 :

Fonctionnement Dépenses	1 142 541.08		
Fonctionnement Recettes	1 193 021.08		
Excédent de clôture		50 480.00	
Déficit 2016 reporté			303.80
Excédent de clôture cumulé		<b>50 176.20</b>	
Investissement Dépenses	1 163 359.17		
Investissement Recettes	1 109 469.00		
Déficit de clôture			53 890.17
Déficit de clôture de l'exercice 2016			21 228.54
Déficit de clôture de l'exercice 2017			<b>75 118.71</b>

**Unanimité.**

## 3. Parc d'activités du Bourg Besnier.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**ADOpte** le compte administratif 2017 du budget annexe de la ZA du Bourg Besnier selon les éléments suivants :

### Compte administratif 2017 :

Fonctionnement Dépenses	153 213.45		
Fonctionnement Recettes	153 213.83		
Excédent de clôture		0.38	
Déficit 2016 reporté			34.73
Déficit de clôture cumulé			<b>34.35</b>
Investissement Dépenses	149 994.45		
Investissement Recettes	143 631.85		
Déficit de clôture			6 362.85
Déficit de clôture de l'exercice 2016			103 736.17
Déficit de clôture de l'exercice 2017			<b>110 099.02</b>

**Unanimité.**

## 4. Parc d'activités de la Noé Grée.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**ADOpte** le compte administratif 2017 du budget annexe de la ZA de la Noé Grée selon les éléments suivants :

### Compte administratif 2017 :

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-09-BUD-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2018  
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Fonctionnement Dépenses	191 576.12		
Fonctionnement Recettes	191 576.12		
Excédent de clôture		0.00	
Excédent 2016 reporté		15 521.19	
Excédent de clôture cumulé		<b>15 521.19</b>	
Investissement Dépenses	186 503.33		
Investissement Recettes	133 065.63		
Déficit de clôture			53 437.70
Déficit de clôture de l'exercice 2016			85 383.15
Déficit de clôture de l'exercice 2017			<b>138 820.85</b>

**Unanimité.**

#### 5. Parc d'activités de la Druge Chevaux.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**ADOpte** le compte administratif 2017 du budget annexe de la ZA de la Druge Chevaux selon les éléments suivants :

#### Compte administratif 2017 :

Fonctionnement Dépenses	109 143.85		
Fonctionnement Recettes	109 143.85		
Excédent de clôture		0.00	
Excédent 2016 reporté		32 775.42	
Excédent de clôture cumulé		<b>32 775.42</b>	
Investissement Dépenses	105 770.80		
Investissement Recettes	100 192.50		
Déficit de clôture			5 578.30
Déficit de clôture de l'exercice 2016			86 212.76
Déficit de clôture de l'exercice 2017			<b>91 791.06</b>

**Unanimité.**

#### Affectation du résultat.

Monsieur le Président reprend la présidence de la séance.

**Vu** la présentation par M. Dréno, concernant les budgets annexes des zones d'activités, les montants d'excédents et de déficits de fonctionnement, d'une part, et les montants d'excédents et de déficits d'investissement, d'autre part, sont repris dans les Budgets Primitifs par section.

**Unanimité.**

Affichage le : 30 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 29 mars 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-09-BUD-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2018  
Date de réception préfecture : 05/04/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2018 03 10

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : BA des Parcs d'Activités : vote du BP 2018.**

**Etaient présents :**

**J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAIIS)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

**Absents excusés : N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).**

**Secrétaires de séance : Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)**

**Vu la présentation par Monsieur le Président ;**

**1. Parc d'activités du Bel Air.**

**Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :**

**ADOpte le budget primitif 2018 du budget annexe du Parc d'Activités des du Bel Air selon les éléments suivants :**

**Le budget primitif 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à :**

- 2 512 351.00 € en section de Fonctionnement.
- 2 139 721.00 € en section d'Investissement (sans RAR).

**Unanimité.**

**2. Parc d'activités des Bluchets nord.**

**Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :**

**ADOpte le budget primitif 2018 du budget annexe du Parc d'Activités des Bluchets Nord selon les éléments suivants :**

**Le budget primitif 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à :**

- 1 471 480.00 € en section de Fonctionnement.
- 1 354 300.00 € en section d'Investissement (sans RAR).

**Unanimité.**

Accusé de réception en préfecture 044-244400453-20180321-D2018-03-10-BUD-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018
--

### 3. Parc d'activités du Bourg Besnier.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**ADOpte** le budget primitif 2018 du budget annexe de la ZA du Bourg Besnier selon les éléments suivants :

Le budget primitif 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 373 622.00 € en section de Fonctionnement.
- 441 895.02 € en section d'Investissement (sans RAR).

**Unanimité.**

### 4. Parc d'activités de la Noé Grée.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**ADOpte** le budget primitif 2018 du budget annexe de la ZA de la Noé Grée selon les éléments suivants :

Le budget primitif 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 1 130 507.00 € en section de Fonctionnement.
- 998 326.00 € en section d'Investissement (sans RAR).

**Unanimité.**

### 5. Parc d'activités de la Druge Chevaux.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**ADOpte** le budget primitif 2018 du budget annexe de la ZA de la Druge Chevaux selon les éléments suivants :

Le budget primitif 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 181 050.00 € en section de Fonctionnement.
- 229 073.06 € en section d'Investissement (sans RAR).

**Unanimité.**

Affichage le : 30 mars 2018

Extrait certifié conforme

BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président



Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-10-BUD-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 11

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : Vote des taux d'imposition.**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

**Secrétaires de séance :** Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

Considérant la présentation par Monsieur le Président des recettes fiscales de la communauté de communes ;

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide de :

**FIXER** les taux d'imposition suivant pour l'année 2018, inchangés :

- Cotisation foncière des entreprises : 27,74 % ;
- Taxe d'habitation : 7,82% ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,89 % ;
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 16 %.

**Unanimité.**

Affichage le : 29 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président,

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-11-BUD-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2018 03 12

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : Tarifs SPANC 2018.**

**Etaient présents :**

**J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

**Absents excusés : N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).**

**Secrétaires de séance : Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-11 à 12 concernant le financement des services d'assainissement ;

Vu la délibération n° 2005 07 12, en date du 05 juillet 2005 créant le service public d'assainissement non collectif ;

VU l'avis favorable de la commission EDD en date du 6 février 2018 ;

Considérant l'obligation pour tout service public industriel et commercial d'assainissement de présenter un budget équilibré en recettes et en dépenses (L2224-1) ;

Monsieur le Président propose de fixer, pour 2018, les montants de redevances du SPANC suivants :

- o contrôle de « Conception et d'Implantation » : 150,00 € TTC
- o contrôle de « Bonne Exécution » : 50,00 € TTC
- o contrôle « Diagnostic de l'existant » : 70,00 € TTC
- o « Bilan Technique » : 150,00 € TTC
- o contrôle « Contre-visite » : 50,00 € TTC
- o contrôle de « Bon fonctionnement » : 23 € TTC (soit 20,91 € HT)

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-11-ENV-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE** :

- d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs forfaitaires proposés ci-dessus par le Président, frais de déplacement compris ;
- que les recettes seront perçues sur le budget annexe assainissement à l'article 7062 « Redevance assainissement non collectif ».

**Unanimité.**

Affichage le : 30 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président



Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-11-ENV-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 13

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET** : Relais Petite Enfance : Renouvellement d'un poste d'Éducateur de jeunes enfance non pérenne.

**Etaient présents :**

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAISS)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

**Secrétaires de séance :** Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

Monsieur le Vice-président en charge de la Commission "Vie Éducative, Sociale et Sportive" explique que la délibération n°2016 09 11 du 21 septembre 2016 créait un poste d'Éducateur de Jeunes Enfants, à temps non complet à raison de 17/35<sup>e</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 dans le cadre de l'accompagnement à la réorganisation du service Petite Enfance. Il soulignait l'opportunité du financement de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour bénéficier d'une aide supplémentaire au sein du Relais Petite Enfance.

La CAF réitère son aide financière sur ce poste supplémentaire.

Il est donc proposé de renouveler un poste d'Éducateur de jeunes enfants, à temps non complet (17.5/35<sup>e</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une période d'un an dans le secteur de la petite enfance du Pays de Blain.

Le poste sera dédié à l'animation du Relais Petite Enfance pour un agent contractuel permettant ainsi de proposer un service public de qualité aux usagers de la Petite Enfance.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Éducateur de jeunes enfants. L'agent percevra les primes et indemnités définies par délibération.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-13-PER-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018

Considérant l'avis favorable du CTP en date du 13 mars 2018 ;

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire DECIDE de :

- ADOPTER la proposition ci-dessus ;
- CREER un poste d'Éducateur de jeunes enfants à temps non complet (17.5/35<sup>e</sup>) du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- MODIFIER le tableau des effectifs ;
- INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

**Unanimité.**

Affichage le : 6 avril 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 04 avril 2018

Le Président



Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-13-PER-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 14

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : Tableau des effectifs : Budget général.**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

**Secrétaires de séance :** Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

Vu la présentation par Monsieur le Président ;  
Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide de :  
**ADOPTER** le tableau des effectifs tel que présenté dans le budget général 2017, et ci-joint.

**Unanimité.**

Affichage le : 29 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-14-PER-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2018  
Date de réception préfecture : 05/04/2018

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2018**  
Budget général

Cat.	Grade	Effectifs au 01/01/2018		Variation par rapport au		Observations
		Budgétaire	Pourvu	01/01/2017	31/12/2017	
<b>Filière Administrative</b>						
A	Attaché Principal	1	1	0	0	
	Attaché	8	7	+1	+1	1 création de poste pourvu en février
B	Rédacteur	1	1	0	0	
C	Adjoint Adm. Principal de 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	0	0	
	Adjoint Adm principal de 2 <sup>ème</sup> cl	1	1	0	0	
	Adjoint administratif	7	5	-1	-1	2 temps plein vacants
<b>Sous Total</b>		19	16	0	0	
<b>Filière Technique</b>						
A	Ingénieur Principal	1	1	0	0	
C	Agent de Maîtrise Principal	1	1	0	0	
	Agent de maîtrise	1	1	0	0	
ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	-1	-1	Suppression d'un poste
	Adjoint technique	9	6	-3	-3	2 postes à TNC, 1 vacant
<b>Sous Total</b>		14	11	-3	-3	

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-14-TUR-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2018  
Date de réception en préfecture : 05/04/2018



**Filière Médico-Social**

		1	1	0	0	0
<b>EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS</b>	<b>B</b>	Éducateur Principal de jeunes enfants	1	1	0	0
		Éducateur de jeunes enfants	2	2	0	0
<b>AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE</b>	<b>C</b>	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	0	0
		Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe cl.	3	3	+1	+1
<b>AGENTS SOCIAUX</b>		Agent Social	6	5	-1	-1
	<b>Sous Total</b>		15	14	0	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>48</b>	<b>41</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>	<b>7 postes vacants</b>

Accusé de réception en préfecture  
 0441444400420180314-2018-03-14-PER-DE  
 Date de télétransmission : 05/04/2018  
 Date de réception en préfecture : 05/04/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2018 03 15

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : Tableau des effectifs : Budget Annexe des Transports.**

**Etaient présents :**

**J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

**Absents excusés : N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).**

**Secrétaires de séance : Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)**

**Vu la présentation par Monsieur le Président ;**

**Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire **ADOPTE** le tableau des effectifs tel que présenté dans le budget annexe des Transports 2017, et ci-joint.**

**Unanimité.**

Affichage le : 29 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président



Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-15-PER-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2018  
Date de réception préfecture : 05/04/2018

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2018**  
**Transports**

Cadre d'emplois	Cat.	Grade	Effectifs au 01/01/2018		Variation par rapport au		Observations
			Budgétaire	Pourvu	01/01/2017	31/12/2017	
<b>Filière Administrative</b>							
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	Adjoint Adm principal de 2 <sup>ème</sup> cl	1	1	0	0	
<i>Sous Total</i>			1	1	0	0	
<b>Filière Technique</b>							
TECHNICIEN	B	Technicien	1	1	0	0	
AGENT MAÎTRISE		Agent de Maîtrise Principal	2	2	0	0	
ADJOINTS TECHNIQUES	C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	-2	-2	suppression d'un poste non pourvu et 1 poste à TNC (retraite)
		Adjoint technique	10	8	+3	+3	1 vacant à TNC, 2 postes à TNC
<i>Sous Total</i>			15	13	+1	+1	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>16</b>	<b>14</b>	<b>+1</b>	<b>+1</b>	<b>Postes vacants occupés par des remplaçants</b>

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-15-PER-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2018  
Date de réception préfecture : 05/04/2018

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 16

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET** : Actualisation de postes pour le Budget annexe des transports.

**Etaient présents :**

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

**Secrétaires de séance :** Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

Monsieur le Président explique que les départs successifs en retraite d'agents du service "Transports" du pôle Environnement-Transports a mis en exergue la difficulté de rattacher un poste à une délibération de création. Par ailleurs, les délibérations de création de poste sont demandées par des organismes institutionnels pour entériner des dossiers tels que ceux produits pour les demandes de retraite.

Enfin, les évolutions du service, depuis son intégration au District de Blain en 1995, ont engendré la création, la transformation de poste et de cadre d'emplois. Cependant, il demeure un certain nombre de postes sans numérotation identifiable.

Il est donc proposé de réactualiser la délibération du 29 mars 1995 portant "Extension de compétence : Transports scolaires" en attribuant la numérotation de la présente délibération aux postes n'en ayant pas. Le récapitulatif des postes existant est comme suit :

<b>Délibération du 29 mars 1995</b>	<b>Actualisation au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>
1 directeur de Réseau	1 technicien : délibération n°2014 11 15 du 19/11/2014
2 postes de mécanicien	2 postes d'agent de maîtrise principal : <b>sans numérotation</b>
16 postes de conducteurs à temps partiel	1 poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe délibération n°2010 09 03 du 21/09/2010 1 poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe : <b>sans numérotation</b>

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-16-PER-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2018  
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	10 postes d'adjoint technique dont 3 temps non complet (31.15/35 <sup>e</sup> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste créé par délibération n°2011 06 10 du 21/06/2011</li> <li>- 1 poste créé par délibération n°2015 09 06 du 23/09/2015</li> <li>- 8 postes d'adjoint technique : <b>sans numérotation</b></li> </ul>
1 poste en CES	1 poste d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe délibération n° 2010 06 16 du 15/06/2010

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Après en avoir débattu, et l'accord le Conseil Communautaire DECIDE de :

- ADOPTER la proposition ci-dessus en attribuant la numérotation de la présente délibération à :

- Poste n°2018 03 16 A : agent de maîtrise principal à temps complet
- Poste n°2018 03 16 B : agent de maîtrise principal à temps complet
- Poste n°2018 03 16 C : adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Poste n°2018 03 16 D : adjoint technique à temps complet
- Poste n°2018 03 16 E : adjoint technique à temps complet
- Poste n°2018 03 16 F : adjoint technique à temps complet
- Poste n°2018 03 16 G : adjoint technique à temps complet
- Poste n°2018 03 16 H : adjoint technique à temps complet
- Poste n°2018 03 16 I : adjoint technique à temps incomplet (31.15/35<sup>e</sup>)
- Poste n°2018 03 16 J : adjoint technique à temps incomplet (31.15/35<sup>e</sup>)
- Poste n°2018 03 16 K : adjoint technique à temps incomplet (31.15/35<sup>e</sup>)

- MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence.

**Unanimité.**

Affichage le : 30 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 29 mars 2018

Le Président



Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-16-PER-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2018  
Date de réception préfecture : 05/04/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 17

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : Vote des subventions 2018 du budget général.**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillosoou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

**Secrétaires de séance :** Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

Vu la présentation par M. Mormann ;

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire **DECIDE** de :

- ALLOUER les subventions et participations suivantes pour l'année 2018 :
  - o Amicale du personnel : 1 200 € ;
  - o ENL44 : 2 200 € ; (commission VESS du 26/02/2018)
  - o ANPB : 2 200 €. (commission VESS du 26/02/2018)

Les autres subventions seront votées lors de prochains conseils communautaires.

**Unanimité.**

Affichage le : 29 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-17-BUD-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 18

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET** : Centre socioculturel Tempo - Convention 2018/2020 et subvention 2018.

**Etaient présents :**

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

**Secrétaires de séance :** Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

**CONSIDERANT** la présentation de M. MORMANN, Vice-président délégué à la Vie Éducative, Sociale et Sportive ;

**CONSIDERANT** les termes de la convention d'objectifs et de moyens telle que présentée;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission VESS du 26 février 2018 et l'avis favorable du Bureau communautaire du 21 février 2018.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **Autoriser** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens pour les années 2018, 2019 et 2020 avec le centre socioculturel associatif Tempo ;
- **Valider** le montant de la subvention de fonctionnement de 170 000 € pour l'année 2018.

**Pour : 26 voix / Abstention : 1 voix : M. Flippot, pour la procuration de Mme Guihot.**

Affichage le : 29 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-18-JEU-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2018 03 19

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : ESAT : conventions papier carton 2018.**

**Etaient présents :**

**J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAIIS)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

**Absents excusés : N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).**

**Secrétaires de séance : Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)**

CONSIDERANT la présentation de M. Buf, Vice-président en charge de l'environnement et du développement durable, rappelant le cadre des actions de prévention et de réduction des déchets ménagers qui sont conduites par le pôle Environnement sur le Pays de Blain, et notamment celles engagées depuis 2010 avec le partenariat des Ateliers Blinois correspondant à la mise en place et à l'évaluation d'un service de collecte in situ des papiers-cartons à destination des administrations, établissements scolaires et entreprises volontaires sur un territoire d'expérimentation limité à la commune de Blain ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire les 2 conventions d'objectifs (« Collecte ADMINISTRATIONS » et « Collecte PROFESSIONNELS ») qui fixent les conditions d'exécution de la mission confiée à l'ESAT pour l'année 2018, et d'autoriser le Président de la communauté de communes à signer ces documents.

CONSIDERANT les propositions de conventions jointes ;

Après en avoir débattu, sur proposition de la commission Développement Durable – Environnement, le conseil communautaire décide de :

- **APPROUVER** le contenu de chacune des conventions ;
- **AUTORISER** le Président à signer les 2 conventions d'objectifs 2018 ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-19-ENV-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

- **FIXER** le montant de la participation pour l'année 2018 à 100 € net de taxe, pour les entreprises participantes qui ont demandé à bénéficier du service de ramassage sur site de leurs papiers-cartons par les Ateliers Blinois.

**Pour : 25 voix / Abstentions : 2 voix (Mme Guillossou, avec procuration)**

Affichage le : 29 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président



Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-19-ENV-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 20

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : DSIL 2018 : Validation des actions inscrites et de leurs plans de financement.**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAIIS)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

**Secrétaires de séance :** Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

L'État a émis l'appel à projet « *Dotation de soutien à l'investissement local* » (DSIL) pour l'année 2018. Dans ce cadre, le Bureau communautaire propose de déposer deux demandes de subventions.

**Considérant** la présentation du projet de mise aux normes de la déchèterie de Bouvron ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Travaux	62 016 €	DSIL	35 000 €
Divers	7 984 €	Maître d'ouvrage	35 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>70 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>70 000 €</b>

**Considérant** la présentation du projet de gestion dématérialisé des documents ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Frais d'ingénierie	25 000 €	DSIL 2018	20 000 €
		Maître d'ouvrage	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-20-SUB-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- Approuver les opérations ci-dessus ainsi que leurs plans de financement prévisionnels ;
- Autoriser le Président du Pays de Blain à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2018 en priorité pour l'opération de réaménagement de la déchetterie de Bouvron, d'un montant évalué à 35 000 euros ;
- Autoriser le Président du Pays de Blain à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2018 pour la gestion dématérialisée des documents, d'un montant évalué à 20 000 euros, si le premier projet n'est pas retenu ;
- Autoriser le Président à signer tout acte y afférent et à solliciter toute subvention complémentaire pour ces dossiers.

**Unanimité.**

Affichage le : 29 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-20-SUB-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2018 03 21

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : Agence de l'eau : demande de subvention 2018 pour le SPANC.**

**Etaient présents :**

**J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

**Absents excusés : N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).**

**Secrétaires de séance : Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)**

**CONSIDERANT** la présentation de Monsieur Jean-Michel BUF, Vice-président en charge de l'environnement et du développement durable, expliquant que dans le cadre de son 10<sup>ème</sup> programme, l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) apporte son aide financière aux collectivités afin de promouvoir l'assainissement non collectif comme une technique d'assainissement à part entière et réhabiliter les installations présentant des risques sanitaires ou environnementaux. Les services publics d'assainissement non collectif (SPANC) peuvent bénéficier d'une aide financière de l'AELB au titre du contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs neufs (contrôles de « Conception et d'Implantation » et contrôles de « Bonne Exécution »). Le montant de l'aide représente alors 60% des sommes perçues auprès des usagers du service pour la réalisation de ces contrôles.

**CONSIDERANT** que le SPANC du Pays de Blain peut prétendre au bénéfice de cette aide spécifique de l'AELB ;

**CONSIDERANT** que le SPANC du Pays de Blain prévoit de réaliser en 2018 quatre-vingt-dix (90) contrôles de « Conception et d'Implantation » (CCI) et soixante-dix (70) contrôles de « Bonne Exécution » (CBE) ; que pour ces contrôles du neuf le SPANC du Pays de Blain percevra la somme totale de dix-sept mille euros (17 000 €) ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-21-ENV-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire **DECIDE** de :

- **AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes de la Région de Blain à faire une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de l'aide au contrôle du neuf pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, à hauteur de 60% du montant total des redevances estimées, soit une demande d'aide de 10 200 € pour l'année 2018.

**Unanimité.**

Affichage le : 29 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-21-ENV-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2018 03 22

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : Bilan de la concertation et approbation de la modification simplifiée n°7 du PLU de la commune de Bouvron.**

**Etaient présents :**

**J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

**Absents excusés : N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).**

**Secrétaires de séance : Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)**

VU le Code de l'Environnement ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.153-47 ;

VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et modification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bouvron approuvé le 23 mai 2005 ;

VU la délibération n°2016 05 07 en date du 18 mai 2016 proposant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral reçu en date du 12 décembre 2016, rendant la Communauté de Communes de la Région de Blain compétente en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » ;

VU l'arrêté intercommunal n°URB20170701 en date du 5 juillet 2017 prescrivant la procédure de modification simplifiée ;

VU la délibération n°2017 11 06 en date du 08 novembre 2017 fixant les modalités de mise à disposition des pièces constitutives du dossier de modification simplifiée n°7 de la commune de Bouvron ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes de la Région de Blain est compétente pour réaliser des procédures de modification des PLU communaux pour le compte des communes ;

**CONSIDÉRANT** que les Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 n'ont pas émis d'avis sollicitant des ajustements sur le projet de modification simplifiée n°7

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-22-URB-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

**CONSIDÉRANT** qu'aucune observation de nature à adapter la procédure de modification simplifiée n°7 n'a été consignée sur le registre mis à disposition du public du 29 décembre 2017 au 02 février 2018 selon les modalités fixées dans la délibération n°2017 11 06 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission Stratégie et Aménagement du Territoire en date du 21 mars 2018 ;

**CONSIDÉRANT** la présentation de Monsieur Marcel VERGER, Vice-président en charge de la Commission Stratégie et Aménagement du Territoire, ainsi résumée :

La commune de Bouvron a sollicité, par courrier reçu en date du 03 juillet 2017, la Communauté de Communes de la Région de Blain afin de lancer une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme -PLU- afin de supprimer l'emplacement réservé n°48 « Centre d'Enfouissement Technique ».

Conformément à la procédure de modification simplifiée, les personnes publiques associées ainsi que la population ont été sollicitées afin de formuler un avis sur la procédure en cours. Il convient donc de tirer le bilan de la concertation :

- Avis des personnes publiques associées :

La Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, après examen du projet, n'a pas d'observation particulière à formuler sur le dossier.

Le Conseil Régional des Pays de la Loire, n'a pas d'observation particulière à formuler sur le dossier.

La commune de Fay-de-Bretagne émet un avis favorable au projet de modification simplifiée n°7.

Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique émet un avis favorable à cette demande de modification simplifiée.

- Bilan de la mise à disposition du dossier de consultation entre le 29 décembre 2017 et le 02 février 2018 inclus :

Suite à la publication d'un avis de mise à disposition dans le journal Ouest-France, de l'information réalisée sur les panneaux d'affichage en mairie de Bouvron et au siège de la Communauté de Communes de la Région de Blain, d'un affichage à proximité de l'emplacement réservé n°48, de la possibilité de consulter le dossier sur les sites Internet de la commune de Bouvron et de la Communauté de Communes de la Région de Blain et d'un courrier adressé aux propriétaires de parcelles sur l'Emplacement Réservé n°48, aucune observation susceptible d'apporter des ajustements n'a été consignée dans le registre de concertation mis à disposition du public. Le projet de modification n'est donc pas modifié et le dossier soumis à approbation est identique au dossier mis à disposition du public.

**CONSIDÉRANT** que le projet de modification simplifiée n°7 tel que présenté est prêt à être approuvé ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **TIRER** le bilan de la concertation telle qu'exposée par Monsieur VERGER, Vice-président en charge de la commission Stratégie et Aménagement du Territoire –SAT ;

- **APPROUVER** la modification simplifiée n°7 du PLU de la commune de Bouvron telle que présentée dans le dossier d'approbation.

**POUR : 26 voix / ABSTENTION : 1 voix (C. Camelin)**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-22-URB-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

*Le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Bouvron conformément à l'article L.153-22 du Code de l'Urbanisme.*

*Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, un affichage de la présente délibération d'approbation sera effectué pendant un mois au siège de la Communauté de Communes de la Région de Blain ainsi qu'en mairie de Bouvron. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.*

*Publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.5211-41 du CGCT, s'il existe, lorsqu'il s'agit d'une délibération de l'organe délibérant d'un EPCI comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.*

*La Transmission du dossier sera effectuée après du Préfet de Loire-Atlantique conformément à l'article L.153-48 du Code de l'Urbanisme.*

Affichage le : 29 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président



Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-22-URB-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 23

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

### **OBJET : Zone d'Activités de la Noë Grée à Le Gâvre : Attribution des lots du marché de travaux**

#### **Étaient présents :**

**J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

**Absents excusés : N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).**

#### **Secrétaires de séance : Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)**

**Vu** la délibération 2009 03 22 en date du 31 mars 2009 créant la zone d'activités de la Noë Grée à Le Gâvre ;

**Vu** la délibération 2014 06 13 en date du 18 juin 2014 autorisant le président à acheter les parcelles concernées ;

**Vu** la délibération 2015 03 23 validant des études préliminaires et le lancement de l'AVP du Parc d'activités ;

**Considérant** la présentation de M. Jacky CLOUET ;

**Considérant** le projet d'aménagement de la zone d'activités de la Noë Grée ;

Le découpage des lots à la demande sera réalisé au moment de la commercialisation, dans le cadre des îlots figurés ci-dessous.

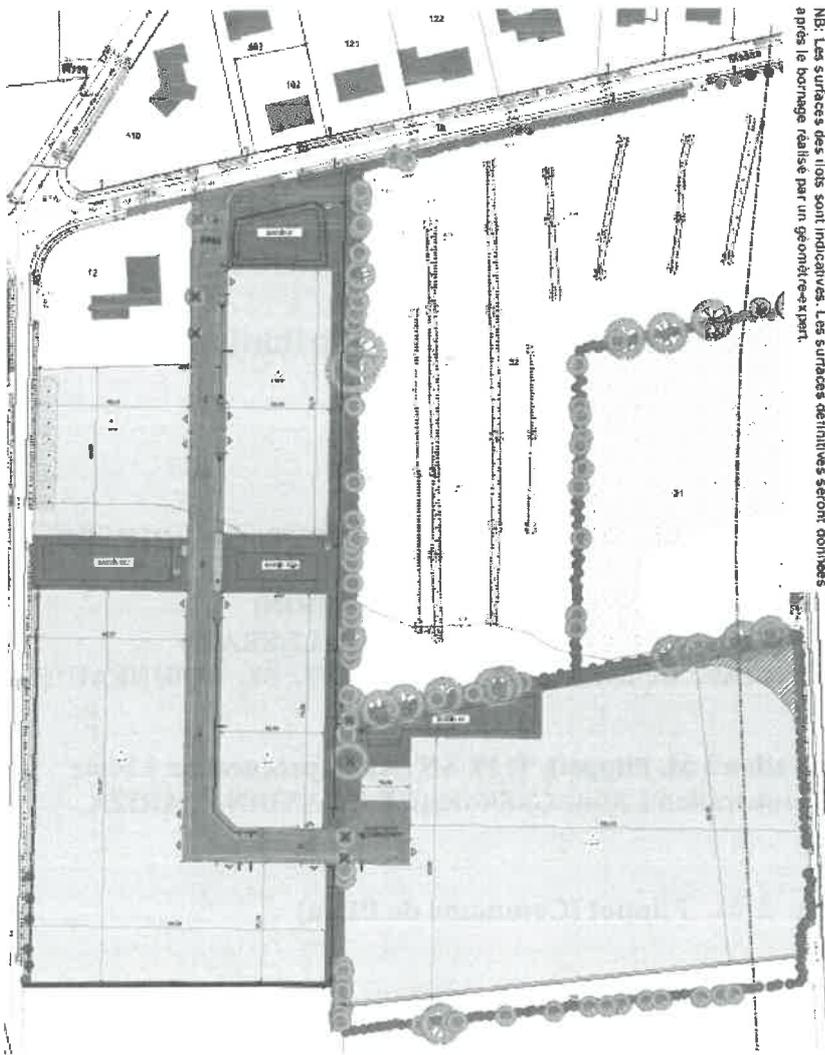
**Considérant** que ce projet sera réalisé en deux tranches de travaux ;

**Considérant** le rapport présenté à la commission de procédure adaptée, qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018, à 14h30, et le 15 mars 2018 à 14h, à la Maison de l'Économie de l'Emploi et de la Formation du Pays de Blain.

Ledit rapport proposant de retenir les entreprises mieux-disantes suivantes :

Lot	Entreprise retenue	Montant total du marché HT
1 – VRD	PIGEON TP	397 980,50 €
2– Clôtures, Plantations	Mouchet Paysages	48 627,00 €

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-23-ECO-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018



NB: Les surfaces des îlots sont indicatives. Les surfaces définitives seront données après le bornage réalisé par un géomètre-expert.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- Approuver l'attribution des marchés présentés dans le tableau ci-dessus, au vu du rapport de la commission de procédure adaptée ;
- Autoriser M. le Président à formaliser, avec les entreprises retenues, les mises au point nécessaires et à signer les actes d'engagement correspondants ;
- Autoriser M. le Président à prendre toute décision concernant les avenants n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial de plus de 5%.

**Unanimité.**

Affichage le : 29 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-23-ECO-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 24

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : Zone d'Activités de la Noë Grée à Le Gâvre : Conventions financières avec les concessionnaires de réseaux.**

### Etaient présents :

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

Secrétaires de séance : Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

Vu la délibération 2009 03 22 en date du 31 mars 2009 créant la zone d'activités de la Noë Grée à Le Gâvre ;

Vu la délibération 2014 06 13 en date du 18 juin 2014 autorisant le président à acheter les parcelles concernées ;

Vu la délibération 2015 03 23 validant des études préliminaires et le lancement de l'AVP du Parc d'activités ;

**CONSIDERANT** la présentation de Jacky CLOUET ;

**Considérant** la délibération précédente, attribuant les lots des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Pays de Blain ;

**Considérant** la proposition de faire réaliser les travaux d'extension et de renforcement des réseaux électriques, de télécommunication, d'éclairage public et d'eau potable sous la maîtrise d'ouvrage des concessionnaires de réseaux : le SYDELA et Atlantic'Eau.

**Considérant** les propositions de conventions financières adressées par lesdits concessionnaires qui prévoient les coûts maximum suivants pour la première tranche des travaux :

	Maître d'ouvrage	Montant TTC de la participation demandée
Extension du réseau d'eau potable	Atlantic'Eau	9 300 €
Extension des réseaux électriques, de télécommunication et Eclairage public	SYDELA	46 000 €
<b>Total</b>		<b>55 300 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-24-ECO-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

**Considérant** l'avis de la commission de procédure adaptée, qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018, à 14h30, à la Maison de l'Économie de l'Emploi et de la Formation du Pays de Blain ;

**Considérant** l'avis favorable unanime de la commission EEF en date du 12 mars 2018 ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- Approuver la réalisation des travaux d'extension et de renforcement des réseaux électriques, de télécommunication, d'éclairage public et d'eau potable sous la maîtrise d'ouvrage des concessionnaires de réseaux : SYDELA et Atlantic'Eau ;
- Autoriser M. le Président à signer les conventions financières avec lesdits concessionnaires pour un montant maximum de 55 300 € TTC.

**Unanimité.**

Affichage le : 29 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président



Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-24-ECO-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 25

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET : Zone d'Activités de la Noë Grée à Le Gâvre : Validation du prix de vente des parcelles et du contenu des documents de commercialisation**

### Etaient présents :

J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).

Secrétaires de séance : Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)

**Vu** la délibération 2009 03 22 en date du 31 mars 2009 créant la zone d'activités de la Noë Grée à Le Gâvre ;

**Vu** la délibération 2014 06 13 en date du 18 juin 2014 autorisant le président à acheter les parcelles concernées ;

**Vu** la délibération 2015 03 23 validant des études préliminaires et le lancement de l'AVP du Parc d'activités ;

**CONSIDERANT** la présentation de Jacky CLOUET ;

**CONSIDERANT** l'estimation du service des domaines évaluant le prix de vente des parcelles à 19 € HT /m<sup>2</sup>.

**CONSIDERANT** le bilan prévisionnel de l'opération :

**CONSIDERANT** la présentation réalisée en commission Économie Emploi Formation en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 et annexée à la présente délibération et notamment le bilan prévisionnel de l'opération :

Récapitulatif HT			
Débit		Crédit	
Lot VRD	397 980,50 €	Cessible	554 540,00 €
Lot espaces verts	48 627,00 €	CTR sollicité	142 000,00 €
Atlantique Eau	23 000,00 €	NCR	81 000,00 €

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-25-ECO-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

<b>SYDELA</b>	94 000,00 €	<b>DETR</b>	105 000 €
<b>Honoraires de MOE et Etudes</b>	94 191,07 €		
<b>Foncier</b>	153 715,60 €		
<b>Frais financiers</b>	51 025,83 €		
<b>Frais divers</b>	20 000,00 €		
<b>Coût total HT</b>	<b>882 540 €</b>	<b>Total</b>	<b>882 540 €</b>
<b>Coût total au m<sup>2</sup> cessible</b>	<b>31,83 €</b>		
<b>Prix de revient</b>	<b>20 €</b>		

**CONSIDERANT** la surface cessible de l'opération – 27 725 m<sup>2</sup> - le coût de production des terrains de 31, 83 € et le prix de revient pour le Pays de Blain de 20 € ;

**CONSIDERANT** le prix de vente des parcelles des zones d'activités du Pays de Blain :

- 23 € HT pour les Blûchets ;
- 25 € HT pour le PABA ;
- 10 € HT pour Bourg Besnier.

**CONSIDERANT** les modalités du compromis de vente et du cahier des charges de cession de terrain, incluant le cahier des limites de prestations générales présentés en annexe de la présente délibération ;

**CONSIDERANT** la proposition de la commission Économie Emploi Formation en date du 12 mars 2018 de fixer le prix de vente des parcelles de la zone d'activités de la Noë Grée à 20 € HT pour l'année 2018 avec une révision du prix en 2019 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de bureau communautaire en date du 14 mars 2018.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **Approuver** les modalités de commercialisation de la zone d'activités de la Noë Grée inscrites au CCCT et au compromis de vente ;
- **Fixer** le tarif de vente des parcelles de la zone d'Activités de la Noë Grée à 20 € pour l'année 2018 ;
- **Autoriser** le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment les compromis et actes de ventes dans le cadre de la commercialisation du Parc d'Activités.

**Unanimité.**

Affichage le : 29 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-25-ECO-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 03 26

Séance du 21 mars 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 23  
Votants : 27

Date de convocation : 05 mars 2018  
Date de l'affichage : 13 mars 2018

**OBJET** : Taxe de séjour – Modification de la régie de recettes.

**Etaient présents :**

**J-M. BUF, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

**Absents excusés : N. GUIHOT (procuration à M. Flippot), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, N. LANGLAIS (procuration à Mme Guillossou), F. BLANDIN, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert).**

**Secrétaires de séance : Mme Camelin & M. Flippot (Commune de Blain)**

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

**VU** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**VU** les articles R.1617-1 à R.1617-8 du Code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**VU** l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux d'indemnités de responsabilité des organismes publics et le montant de cautionnement imposé à ces agents ;

**VU** la délibération du conseil communautaire en date du 20 septembre 2017 instituant la taxe de séjour sur le territoire et fixant les tarifs ;

**VU** la délibération du conseil communautaire en date du 21 février 2018, rendu exécutoire le 27 février 2018, créant la régie de recette afin de collecter la taxe de séjour sur le territoire du Pays de Blain ;

**VU** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20/03/2018 ;

**CONSIDERANT** que par délibération du 20 septembre 2017, le Conseil communautaire instaure la taxe de séjour intercommunale sur son territoire à compter du 1er janvier 2018. Afin d'encaisser les recettes de la taxe de séjour, il a été proposé de créer une régie de recettes.

**CONSIDERANT** la présentation de M. OUDAERT. Il s'avère nécessaire de supprimer les dates limite d'encaissement, notamment pour permettre le déploiement de l'outil de collecte auprès des hébergeurs ;

**CONSIDERANT** la demande d'ajout d'un mode de paiement de la taxe : le TIPI (ou carte bancaire par internet) ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-26-TOU-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **Remplacer** le règlement de la régie de recettes d'encaissement de la taxe de séjour par le règlement suivant :

**Article premier** : Il est institué une régie de recettes auprès de la Communauté de Communes de la Région de Blain ;

**Article 2** : Cette régie est installée au bureau d'accueil touristique de la région de Blain, 2 place Jean Guihard 44130 Blain.

**Article 3** : La régie encaisse les produits suivants :

- Taxe de séjour déclarée par les hébergeurs.

**Article 4** : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Chèques ;
- Virement ;
- Carte bancaire par internet (TIPI).

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'une quittance issue de l'outil informatique installé auprès de la régie.

**Article 5** : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à titre de qualité auprès de la Direction Régionale de Finances Publiques de Loire Atlantique (DRFIP 44).

**Article 6** : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 20 000 €.

**Article 7** : Le régisseur est tenu de verser au Trésorier de Blain le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par trimestre.

**Article 8** : Le régisseur verse auprès du Trésorier de Blain, la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

**Article 9** : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

**Article 10** : Le régisseur pourra percevoir une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

**Article 11** : Le régisseur suppléant pourra percevoir une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

**Article 12** : Le Président de la Communauté de Communes de la Région de Blain et le comptable public assignataire de la Trésorerie de Blain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Unanimité.**

Affichage le : 29 mars 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 26 mars 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180321-D2018-03-26-TOU-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018